

## Barème des hebdomadaires et périodiques régionaux

Au 1er octobre 2000 (+ 0,8 %)

Fonctions	Coef	Salaire brut (entreprises sans RTT)	Salaire brut (entreprises avec RTT)
Rédacteur en chef	185	11 731 F	11 036 F
Rédacteur en chef adjoint	165	10 462 F	9 840 F
Secrétaire général de rédaction	145	9 192 F	8 647 F
Premier secrétaire de rédaction	142	9 004 F	8 470 F
Chef de service ou d'agence	142	9 004 F	8 470 F
Secrétaire de rédaction unique	140	8 875 F	8 324 F
Rédacteur unique	140	8 875 F	8 324 F
Journaliste polyvalent ou détaché	135	8 560 F	8 064 F
Secrétaire de rédaction	125	7 927 F	7 560 F
Rédacteur	122	7 738 F	7 459 F
Reporter photo	122	7 738 F	7 459 F
<b>Stagiaires</b>			
Stagiaire du 1er au 24e mois	118	7 480 F	7 257 F

**Les salaires ci-dessus sont majorés, le cas échéant, de la façon suivante :**

- Pour tenir compte du tirage : au-dessus de 20 000 exemplaires, majoration de 10 %
- Pour tenir compte de la périodicité :
  - bi-hebdo, majoration de 10 %
  - tri-hebdo, majoration de 15 %

Une indemnité de 235 F est attribuée aux journalistes utilisant leur appareil photo personnel  
Les augmentations au titre des indices portent sur les salaires réels